

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Implantation d'une escouade à cheval de la Garde Républicaine au sein du département des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'une expérimentation de renforcement de la sécurité publique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'implantation d'une escouade à cheval de la Garde Républicaine au sein du département des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'une expérimentation de renforcement de la sécurité publique pour une période de six mois ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les deux conventions jointes au rapport.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**